

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE LA MARNE**

**COMMUNE DE VINAY**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**De la séance du 17 JANVIER 2019 à 19 heures**

Afférent au conseil municipal : 9

Ont pris part à la séance : 9

En exercice : 15

date de convocation : 10/01/2019

date d'affichage : 11/01/2019

**L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept janvier à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 10 janvier 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric FILAINE, Maire de la commune de Vinay.

**Membres présents** : FILAINE Eric, OUY Isabelle, GAUTRON Rodolphe, SODOYER Sylvie, PINEL Carole, LECOMTE Jérémy, NANNAN Jean-Marie, PIOT Dominique, BELLIER Dominique.

**Membres absents** : LUNA Laurent, NARAT Cyrille, CLOSQUINET Gautier, CRÉMONT Marie-José, MARY Ulrich, DANJOU Dominique.

Monsieur Jérémy LECOMTE a été nommé secrétaire de séance.

Lesquels forment la majorité des membres et peuvent valablement délibérer.

Le compte-rendu de la séance du 04 décembre 2018 a été approuvé par les membres du Conseil Municipal.

### **1. Détermination du loyer du logement communal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2122-21, Considérant que le logement communal situé 1 bis, rue de la Liberté à Vinay, est en phase terminale de rénovation et sera louable courant février 2019,

Considérant la demande de M. Rodolphe GAUTRON de louer le logement communal à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des 8 membres présents, M. Rodolphe GAUTRON n'ayant pas participé au vote,

DÉCIDE :

- D'accepter la demande de M. Rodolphe GAUTRON
- De fixer le montant du loyer à 600,00 €, payable d'avance. Le montant du loyer est établi suivant le nouvel indice de référence des loyers, publié par l'INSEE, et entré en vigueur le 15/01/2019. Le trimestre servant de référence à la date de signature du contrat est le 4<sup>ème</sup> trimestre 2018.
- De fixer le montant de la caution à 600,00 €.
- Donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer le bail de location, et toutes pièces y afférent.

### **2. Programme voirie 2019**

Le Maire expose à l'assemblée les prévisions de travaux de voirie à réaliser en 2019 :

- Gravillonnage des chemins de vignes
- Bout de la rue du Stade allant au terrain de foot
- Chemin des Padelles
- Bout de rue au Hameau de Montgérard

- Remplacement de l'éclairage public
- Raccordement à la station d'épuration de Mardeuil

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ces prévisions.

### **3. Convention de servitude avec ENEDIS pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique**

Le maire informe l'assemblée qu'une convention de servitude a été conclue avec ENEDIS pour l'installation d'un poste de transformation sur la parcelle cadastrée section A 231.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Entérine la convention de servitude conclue avec ENEDIS,
- Donne délégation au Maire pour signer tous documents y afférents, compris l'acte notarié à établir conformément à l'article 8 de la convention sous seing privé.

### **4. Rétrocession à la commune de la parcelle section A 720**

Le maire informe l'assemblée que la société Maisons-Coopérative Champagne Ardenne (MCCA) détient une emprise foncière dans la commune de Vinay, située section A 720, pour 2a 29ca. Cette parcelle est située entre l'Avenue d'Alsace et la Route de Tincourt.

La société MCCA propose à la commune de lui rétrocéder cette emprise à usage de voirie à l'euro symbolique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition, à la condition que la commune ne débourse pas de frais concernant la transaction.

### **Questions diverses :**

- 1) Prévision des investissements au budget primitif 2019 :  
En 2019, la commune va terminer et entreprendre les travaux d'investissements prévus au budget primitif 2018, à savoir :
  - Réaménagement du logement communal
  - Rénovation éclairage public
  - Démolition salle de classe
  - Réfection toiture de l'école
  - Mise en accessibilité mairie-secretariat
  - Mise en accessibilité église
 La commune prévoit également de changer les bouchons des bornes à incendie.
- 2) Fête patronale :  
La fête patronale aura lieu les 15, 16 et 17 juin 2019.  
Un défilé aura lieu le dimanche après-midi avec l'Avenir Musique et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Vinay.  
Un concours de belote aura lieu le lundi après-midi.
- 3) Il est envisagé de baliser les sentiers de la commune pour la randonnée, et de mettre une table d'orientation au Hameau de Montgérard.

La séance a été levée à 21 heures.

M. Eric FILAINE

Mme Isabelle OUY

M. Rodolphe GAUTRON

M. Jean-Marie NANNAN

M. Dominique DANJOU

M. Dominique PIOT

M. Laurent LUNA

Mme Sylvie SODOYER

Mme Cyrille NARAT

Mme Marie-José CREMONT

M. Gautier CLOSQUINET

Mme Carole PINEL

M. Dominique BELLIER

M. Ulrich MARY

M. Jérémy LECOMTE